RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 219.2019 – édition du 06/11/2019

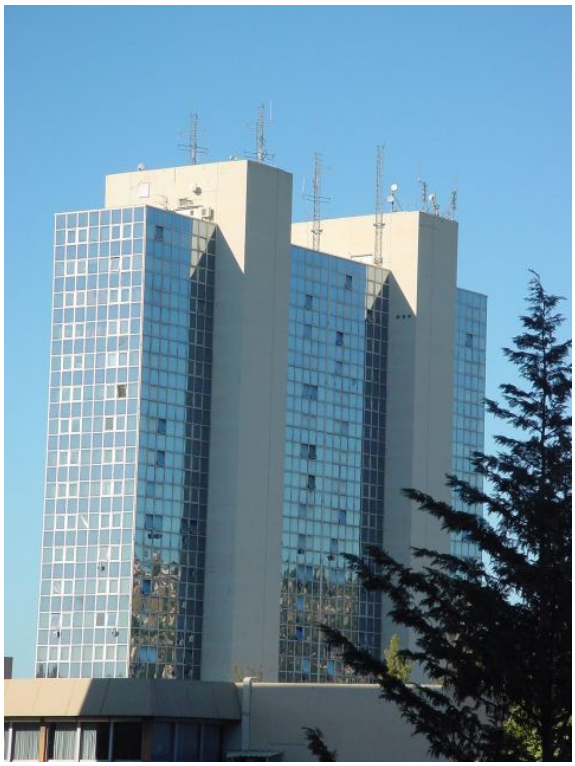

IMPRIMERIE PRÉFECTURE
ISSN 0753 - 0552

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité départementale des Alpes-Maritimes

ARRÊTÉ N° 2019- 890

portant fermeture administrative temporaire d'une entreprise

Le préfet des Alpes-Maritimes

VU les articles L 8211-1, L 8221-5 et L 8272-2 du code du travail ;

VU les articles L 121-1 et L 121-2 du code des relations entre le public et l'administration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le procès-verbal établi par l'inspection du travail le 12 juin 2019 ;

VU la lettre du 23 juillet 2019 par laquelle Monsieur TOTAH Magdy, responsable légal de la SARL EXPRESSE-MARKET à l'enseigne VIVAL, sise 10 boulevard de Cessole à Nice a été invité à produire ses observations sur les faits constatés et à laquelle il n'a pas répondu dans le délai prescrit par l'article R 8272-7 du code du travail ;

CONSIDERANT que les contrôles et investigations effectués au sein de cet établissement le 12 juin 2019 par l'inspection du travail ont permis d'y constater deux délits de travail illégal, à savoir la dissimulation d'emploi salarié et l'emploi d'étranger sans titre, délits prévus et réprimés par les articles L 8221-1, L 8221-5, L 8251-1, L 8224-1 à 5 et L 8256-2 à 7 du code du travail ;

CONSIDERANT que la constatation de délits similaires le 16 juillet 2018 dans ce même établissement ainsi que les 15 juin 2016, 24 septembre 2018 et 5 juin 2019 au sein de la SARL BOUCHERIE DE FABRON dont Monsieur TOTAH Magdy est également le responsable légal, légitime une sanction appropriée à leur réitération ;

CONSIDERANT que la gravité des faits incriminés et le cumul des délits justifient une mesure de fermeture temporaire de cet établissement ;

Sur proposition du responsable départemental de la DIRECCTE ;

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES ALPES-MARITIMES

ARRÊTE

Article 1er : L'établissement SARL EXPRESSE-MARKET à l'enseigne VIVAL sis 10, boulevard de Cessole à Nice sera fermé pour une durée d'un mois, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 : Le document joint en annexe du présent arrêté devra impérativement être apposé par l'exploitant sur la porte d'entrée de l'établissement durant toute la durée de sa fermeture.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes, le directeur départemental de la Sécurité Publique, le directeur régional adjoint de la DIRECCTE PACA, responsable de l'UD 06, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Nice, le 30 OCT. 2019

Le préfet des Alpes-Maritimes,

Voies et délais de recours

Si vous entendez contester le présent arrêté, vous pouvez utiliser les voies de recours suivantes :

- *vous avez la possibilité de former un recours administratif dans le délai de deux mois suivant la notification :*
  1°) soit un recours gracieux auprès du Préfet des Alpes-Maritimes.
  2°) soit un recours hiérarchique auprès du Ministre de l'intérieur, Direction de l'immigration, place Beauvau 75008 Paris.

  Le recours administratif est dépourvu de caractère suspensif.

  En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de votre recours, celui-ci doit être considéré comme implicitement rejeté.

- *vous avez également la possibilité de former un recours contentieux devant le juge administratif. Ce recours doit être renseigné au greffe du Tribunal administratif de Nice.*

  Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration d'une durée de deux mois suivant la date de notification de la décision contestée ou la date du rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique.

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL

RESPONSABLE DE POLE DE CONTROLE REVENU PATRIMOINE

Madame Isabelle PAOLANTONACCI responsable du Pôle de Contrôle Revenu Patrimoine PCRP NICE 2,

Vu le code général des impôts, et notamment son article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
NOUGUIER Florian DONDAINE Sébastien	BOUDON Cécile	REY Maryse DEQUIN Lucy

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
BIRAULT Jean-Olivier DUCLAUX Laurent	KOSTREVSEK Marjorie LEDUC Laurent JULLIEN Jocelyne	MERIANO Giovanna SABATINI Jean-Marc GENET Karine

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
TENERELLI Rosa		

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
NOUGUIER Florian DONDAINE Sébastien BOUDON Cécile REY Maryse DEQUIN Lucy	BIRAULT Jean-Olivier JULLIEN Jocelyne KOSTREVSEK Marjorie DUCLAUX Laurent LEDUC Laurent	MERIANO Giovanna SABATINI Jean-Marc GENET Karine

Article 2

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux du service.

A Nice..., le - 5 NOV. 2019

La responsable du pôle PCRP NICE 2,

I. Paolantonacci

Isabelle PAOLANTONACCI

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES
15 bis rue Delille - 06073 NICE cedex 1
Cabinet du directeur

POUR NOUS JOINDRE :
Affaire suivie par Marie-Thérèse BUCHLIN
Téléphone : 04 92 17 60 92
Télécopie : 04 92 17 60 15
Courriel : marie-therese.buchlin@dgfip.finances.gouv.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES ALPES-MARITIMES

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.

ANTIBES	
Service des Impôts des Particuliers d'Antibes Responsable : Catherine CASSEZ	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service des Impôts des Entreprises d'Antibes Responsable : Marc BOCCHIARDO	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Centre des impôts Foncier d'Antibes Responsable : Max MARTIMORT	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
7ème Brigade de vérification Responsable : Corinne CARRIER	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Pôle de Contrôle et d'Expertise Responsable : Gilbert LEFEBVRE	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Pôle contrôle revenus du patrimoine Antibes Responsable : Marie-Laurence DUMAS	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service de Publicité foncière Antibes 1 Responsable : Alain LAYET *(intérim)*	40, Chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
Service de Publicité foncière Antibes 2 Responsable : Evelyne MAYANCE	40, chemin de la Colle Quartier de la Badine BP 129 06164 ANTIBES - JUAN LES PINS CEDEX
BREIL SUR ROYA	
Centre des Finances publiques de Breil sur Roya Trésorerie Responsable : Isabelle MARTINET	Avenue Georges Clémenceau BP 12 06540 BREIL SUR ROYA

CAGNES SUR MER	
Service des Impôts des Particuliers de Cagnes sur Mer Responsable : Alain MAHEU	Rue de Paris 06806 CAGNES SUR MER
Service des Impôts des Entreprises de Cagnes sur Mer Responsable : Gérard DUFAURET-GILLOT	Rue de Paris 06806 CAGNES SUR MER
8ème Brigade de vérification Responsable : Gabriel RIZO	Rue de Paris 06806 CAGNES SUR MER
CANNES	
Service des impôts des particuliers de Cannes Responsable : Yvan BERTIN	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Cannes Responsable : Claude CALDERARI	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
5ème Brigade de vérification Responsable : Christophe MONANGE	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Pôle contrôle revenus du patrimoine Cannes Responsable : Jean-Marc NOVAT	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
Pôle de Contrôle et d'Expertise Responsable : Christine KALOUSTIAN	16, boulevard Leader 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX
CONTES	
Centre des Finances publiques de Contes - Trésorerie Responsable : Maria FURIATI *(intérim)*	9, rue Marius Pencenat BP 89 06396 CONTES CEDEX
GRASSE	
Service des Impôts des Particuliers de Grasse Responsable : Emmanuel DELAY	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Grasse Responsable : Michèle MOULY	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Centre des impôts Foncier de Grasse Responsable : Damien METAIREAU	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
6ème Brigade de vérification Responsable : Emmanuel LANOIR	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Service de Publicité foncière Grasse 1 Responsable : Alain LAYET	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Service de Publicité foncière Grasse 2 Responsable : Alain LAYET *(intérim)*	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
Service départemental de l'enregistrement de Grasse Responsable : Jean-Marc GAUCHER	29, traverse de la Paoute 06131 GRASSE CEDEX
LE CANNET	
Service des impôts des particuliers du Cannet Responsable : Robert LENEVEU	Imm. Le Cannet Espace Avenue du Campon BP 345 06110 LE CANNET
Service des Impôts des Entreprises du Cannet Responsable : Eric BOZZI	Imm. Le Cannet Espace Avenue du Campon BP 345 06110 LE CANNET

LEVENS	
Centre des Finances publiques de Levens - Trésorerie Responsable : Nathalie BONNAUD	Place Joseph Raybaud 06670 LEVENS
MENTON	
Service des Impôts des Particuliers de Menton Responsable : Magali CALVET	7, rue Victor Hugo Le Triton BP 129 06505 MENTON CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Menton Responsable : Philippe DOMENEC	7, rue Victor Hugo Le Triton BP 129 06505 MENTON CEDEX
NICE	
Service des Impôts des Particuliers de Nice – Centre Collines Responsable : Jean-Claude LALLOZ	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Particuliers de Nice - Est-Ouest Responsable : Bernard LUQUET *(intérim)*	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Particuliers de Nice - Extérieur Responsable : Bernard LUQUET	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Nice – Centre Collines Responsable : Claude COURTOIS	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Nice – Est-Ouest Responsable : Bernard CHETRIT	22, rue Joseph Cadéï 06172 Nice cedex
Service des Impôts des Entreprises de Nice – Extérieur Pallion Responsable : Annie FRAPIER	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle de Recouvrement Spécialisé Responsable : Bernard PRETRE	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Centre des Impôts Foncier de Nice Responsable : Philippe CHARTRON	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
2ème Brigade de vérification Responsable : Michel MARTINEZ	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
3ème Brigade de vérification Responsable : Philippe MAGLIANO	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
4ème Brigade de vérification Responsable : Nicole VALLAURI	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
9ème Brigade de vérification Responsable : Serge POISSONNIER	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Brigade de contrôle et de recherches Responsable : Thierry BORGIA	15 bis rue Delille 06073 NICE CEDEX
Pôle contrôle et revenus du patrimoine Nice1 Responsable: Hélène GERARD	22 rue Josepf cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle contrôle et revenus du patrimoine Nice 2 Responsable : Isabelle PAOLANTONACCI	22 rue Josepf cadéï 06172 NICE CEDEX

NICE	
Pôle contrôle et revenus du patrimoine brigade FI Responsable: Fabrice MANTICA	22 rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle contrôle et revenus du patrimoine sociétés étrangères Responsable: Pascal MEYNOT	22 rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle de contrôle et d'expertise – Nice 1 Responsable : Patricia NOCK-CHERBETIAN	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle de contrôle et d'expertise – Nice 2 Responsable : Stéphanie PAOLETTI *(intérim)*	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Pôle de contrôle et d'expertise – Nice 3 Responsable : Stéphanie PAOLETTI	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Service de Publicité foncière Nice 1 Responsable : Evelyne MAYANCE *(intérim)*	22, rue Joseph Cadéï 06182 NICE CEDEX 2
Service de Publicité foncière Nice 2 Responsable : Jacques CHERBETAN *(intérim)*	22, rue Joseph Cadéï 06183 NICE CEDEX 2
Service de Publicité foncière Nice 3 Responsable : Jacques CHERBETAN *(intérim)*	22, rue Joseph Cadéï 06186 NICE CEDEX 2
Service de Publicité foncière Nice 4 Responsable : Jacques CHERBETAN	22, rue Joseph Cadéï 06187 NICE CEDEX 2
Service départemental de l'enregistrement de Nice Responsable : Sophie IMBOURG	22, rue Joseph Cadéï 06172 NICE CEDEX
Alpes-Maritimes amendes Responsable : Michel AYACHE	53, rue Hérold 06000 NICE
Service des impôts des Particuliers de Nice - Paillon Responsable : Flora VALUY	35, avenue Thiers 06085 NICE CEDEX 1
PUGET-THENIERS	
Centre des Finances publiques de Puget-Théniers - Trésorerie Responsable : Jean-Philippe DIO	Villa Marine - Route Nationale 6202 - Quartier de l'Ile 06260 PUGET THENIERS
ROQUEBILLIERE	
Centre des Finances publiques de Roquebillière - Trésorerie Responsable : Michèle CARREGA	Place Corniglion Molinier 06450 ROQUEBILLIERE
SAINT SAUVEUR SUR TINEE	
Centre des Finances publiques de la Tinée - Trésorerie Responsable : Alain MOREAU	Rue des Communes de France 06660 SAINT ETIENNE DE TINEE

VALBONNE	
Service des Impôts des particuliers de Valbonne Responsable : Marie-José CANAL	80, route des Lucioles 06915 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
Service des Impôts des Entreprises de Valbonne Responsable : Rémy CARRIER	80, route des Lucioles 06915 SOPHIA ANTIPOLIS CEDEX
VENCE	
Centre des Finances publiques de Vence - Trésorerie Responsable : Horace CANTONE	Place Clémenceau 06140 VENCE
VILLEFRANCHE SUR MER	
Centre des Finances publiques de Villefranche sur Mer Trésorerie Responsable : Béatrice LAZARUS	81 avenue Georges Clémenceau 06230 VILLEFRANCHE SUR MER

Nice, le 6 novembre 2019

Le directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes,

Claude BRECHARD

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DES ALPES-MARITIMES
15 BIS RUE DELILLE
06073 NICE CEDEX 1

Arrêté relatif au régime d'ouverture au public des services de la Direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes

L'Administrateur général des Finances publiques,
Directeur des Finances publiques des Alpes-Maritimes.

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-458 du 13 mai 2019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes ;

ARRETE :

Article 1er :
Les services de la publicité foncière d'Antibes1 et Antibes 2, sis 40 chemin de La Colle à Antibes seront fermés, à titre exceptionnel, le mercredi 13 novembre 2019.

Article 2 :
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à Nice, le 5 novembre 2019

Par délégation du Préfet
Le directeur départemental des Finances publiques
des Alpes-Maritimes,

Claude BRECHARD

Recueil special 219.2019 06/11/2019

S O M M A I R E

Direccte PACA.....2
Unite Departementale des AM.....2
Legislation du Travail.....2
AP 2019.890 Fermet.administ.temp. Nice Bd Cessole Vival.....2

Services Deconcentres de l'Etat.....4
DDFiP.....4
Delegation Subdeleg. signature pouvoir procuration designat.....4
PCRP Nice.2.....4
Liste CS.....6
Reglementation.....11
fermeture.spf.antibes.....11

Index Alphabétique

AP 2019.890 Fermet.administ.temp. Nice Bd Cessole Vival.....2
Liste CS.....6
PCRP Nice.2.....4
fermeture.spf.antibes.....11
DDFiP.....4
Unite Departementale des AM.....2
Direccte PACA.....2
Services Deconcentres de l'Etat.....4